

Ltd au titre de droits de licence ou de redevances. Le solde indiqué a été établi déduction faite des contributions reçues des Sociétés nationales participantes, qui s'élèvent à un total cumulé de CHF 1 465 600 au 31 décembre 1998 (le même montant qu'au 31 décembre 1997).

Les comptes non vérifiés de HelpAd Ltd au 31 décembre 1998 révèlent un déficit de 3 050 608 livres sterling. Pour le cas où l'on ne parviendrait pas à un remboursement partiel ou total, la Fédération a constitué une provision générale de CHF 3 500 000 pour éventuelle déficience future de projets mondiaux de création de recettes – somme qui serait utilisée pour couvrir tout montant non remboursé.

Note 7 – Fonds destinés aux opérations

Le montant de CHF 42 079 207 au 31 décembre 1998 (CHF 49 988 914 en 1997) est constitué par les soldes des nombreux fonds individuels destinés aux opérations de secours et aux programmes en cours. Nombre de programmes opérationnels ont une durée supérieure à un an et ne sont pas soumis aux clôtures de l'exercice financier. Les soldes des fonds détenus pour les opérations sont reportés sur les exercices suivants tant que le projet n'est pas achevé.

Pour certains projets, on a engagé des dépenses qui doivent être prises en charge en vertu d'accords contractuels ou couvertes par des fonds annoncés mais que le donateur n'a pas encore

versés le jour où le solde est établi. Ces dépenses s'élèvent, au 31 décembre 1998, à CHF 23 012 951 (CHF 23 820 713 en 1997).

Les avances de trésorerie consenties aux délégations pour leurs opérations s'établissaient, au 31 décembre 1998, à CHF 23 250 595 (contre CHF 18 630 089 pour 1997).

La Fédération tient des comptabilités séparées pour chaque opération et programme de secours.

Les contributions volontaires destinées aux opérations sont en général versées par les

donateurs pour des opérations ou des programmes spécifiques, auxquels elles doivent donc être affectées. Les soldes ne peuvent être utilisés qu'avec l'autorisation des donateurs.

Les mouvements de fonds pour les opérations de 1998 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Une provision de CHF 7 348 454 a été constituée pour couvrir d'éventuelles pertes opérationnelles sur certains programmes. Il s'agit de cas où les dépenses ont dépassé les recettes et où il est peu probable que l'excédent de dépenses soit compensé par des recettes futures.

<i>En milliers de CHF</i>	Solde d'ouverture	Contributions volontaires	Transferts de recettes	Dépenses	Transferts aux Soc. nat.	Solde de clôture
Afrique	21 262	46 637	3 020	(64 506)	(2 072)	4 341
Amériques	7	18 056	1 593	(11 098)	(1 523)	7 035
Asie et Pacifique	13 356	52 014	70	(39 232)	(14 656)	11 552
Europe	5 152	79 673	525	(72 363)	(1 847)	11 140
Moyen-Orient/Afrique du Nord	3 548	7 990	8	(5 960)	(2 939)	2 647
Sous-total régional	43 325	204 370	5 216	(193 159)	(23 037)	36 715
Fonds généraux	5 616	6 784	(4 815)	(2 634)	11	4 962
Sous-total général	5 616	6 784	(4 815)	(2 634)	11	4 962
Total des opérations	48 941	211 154	401	(195 793)	(23 026)	41 677
Fonds et programmes spéciaux	1 047	9 218	(401)	(9 462)	0	402
Total 1998	49 988	220 372	(0)	(205 255)	(23 026)	42 079
Total 1997	61 130	220 336	(0)	(214 951)	(16 527)	49 988



**Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Le présent rapport annuel est aussi publié
en anglais, en espagnol et en arabe.

Pour toute information, s'adresser à :

Case postale 372
CH-1211 Genève 19
Suisse

Tél.: +41 (22) 730 4222
Fax: +41 (22) 733 0395
Courrier électronique: secretariat@ifrc.org
Internet: www.ifrc.org

ISBN 92-9139-056-9

Conception: Tinguely Concept SA, Genève, Suisse
www.tinguely-concept.ch

Imprimé par Musumeci, Aoste, Italie

07/99 F 5 000

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.